

**SYNDICAT MIXTE  
DES BASSES VALLEES ANGEVINES  
ET DE LA ROMME**

**COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 02 DECEMBRE 2020**

**\*\*\*\*\***

**PROCES VERBAL**



**SOMMAIRE**

<b>N°</b>	<b>DOSSIERS</b>	<b>PAGES</b>
<b>1</b>	<b>Introduction</b>	
1.1	Validation du compte-rendu du 15 octobre 2020	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>Point en exergue</b>	
2.1	Présentation et validation du Contrat territorial Eau Basses Vallées Angevine – Romme	<b>5</b>
2.2	Budget primitif 2021	<b>9</b>
<b>3</b>	<b>Fonctionnement du syndicat et représentations</b>	
3.1	Outils de communication	<b>11</b>
3.2	Représentation au Comité de Bassin et aux Commissions Locales de l'Eau	<b>12</b>
<b>4</b>	<b>Ressources Humaines</b>	
<b>5</b>	<b>Finances</b>	
<b>6</b>	<b>Gestion des Milieux Aquatiques</b>	
<b>7</b>	<b>Prévention des Inondations</b>	
<b>8</b>	<b>Liste des actes signés</b>	<b>13</b>
<b>9</b>	<b>Questions diverses</b>	<b>14</b>

**SYNDICAT DES BASSES VALLEES ANGEVINES ET DE LA ROMME**

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical

---

***Séance du mercredi 02 décembre 2020 présidée par Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Président.  
Début séance à 14 heures 00 – Fin de séance à 16h37 heures***

Etaient présents : PAVILLON Jean-Paul

MME Sylvie FOUCHER ; M. Jean-François RAIMBAULT ; MME Anouk THAREAU ; M. Jean-Paul BEAUMONT ; M. Jacques BLONDET ; MME Sylvie LECOURT ; MME Marie-Pierre RIGAUD ; MME Annie PINARD ; M. Jérôme ALLAIN ; M. François BOET ; M. Jacques GUEGNARD ; M. Marc-Antoine DRIANCOURT ; M. Samuel RICOU ; M. Patrick FERRON ; MME Rachel SANTENAC.

Etaient excusés :

M. David BARAIZE ; M. Dominique BELLANGER ; M. Philippe BIROT ; M. Henri BOUGUE ; M. Jean-Pierre BRU ; M. Marc CAILLEAU ; M. Jean-Michel CHALOPIN ; M. Gérard CHASSOULIER ; MME Françoise DIARD ; M. Matthieu HERGUAIS ; M. Jean-Pierre MIGNOT ; M. Daniel PASDELOUP ; M. Christian PHILIPPEAU ; M. Jean-Philippe PREZELIN ; M. Nicolas BENETTA ; M. Jacques GENEVOIS ; M. Antoine MEIGNAN ;

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

M. Jean-Pierre BRU a donné pouvoir à M. Marc-Antoine DRIANCOURT

Assistaient aussi :

MME Coralie DEBARRE ; MME Elodie GUTIERREZ ; MME Anne-Laure RIOBE ; M. Sylvain CHOLLET ; M. Jean ROUSSELOT ; M. Bertrand DEGRIECK

Le conseil a nommé secrétaire, M. JEAN-PAUL BEAUMONT



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de l'hôtel de Communauté d'Angers Loire Métropole le 03 décembre 2020**

## COMITÉ SYNDICAL DU 02 DECEMBRE 2020

### INTRODUCTION

M. Jean-Paul PAVILLON accueille les participants à ce nouveau comité syndical et les remercie de leur présence.

Le quorum est atteint.

\*\*\*\*\*

### APPEL NOMINAL

M. Jean-Paul PAVILLON procède à l'appel des délégués titulaires et suppléants. Il précise les membres excusés.

\*\*\*\*\*

### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Jean-Paul PAVILLON propose que l'ordre alphabétique soit utilisé pour la nomination au poste de secrétaire.

De ce fait, il nomme M. Jean-Paul BEAUMONT secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

### Point 1.1

#### VALIDATION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU

M. Jean-Paul PAVILLON présente le compte rendu de la séance du 15 octobre 2020. Il demande s'il y a des remarques.

Aucune remarque n'est émise.

M. Jean-Paul PAVILLON procède au vote.

Le Comité valide le précédent compte-rendu à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### PRESENTATION ET VALIDATION DU CONTRAT TERRITORIAL EAU BASSES VALLEES ANGEVINE - ROMME

#### Délibération N°2.1

Référence : DEL-2020-28

Point en exergue – Présentation et validation du Contrat Territorial Eau Basses Vallées Angevine - Romme

*Rapporteurs* : Monsieur le Président Jean-Paul PAVILLON ; Monsieur le Vice-Président en charge de la gestion des milieux aquatiques Romme Brionneau Boulet, Jacques GUEGNARD ; Monsieur le Vice-Président en charge de la gestion des milieux aquatiques Loir, Jean Paul BEAUMONT ; Monsieur le Vice-Président en charge de la gestion des milieux aquatiques Sarthe Maine, Jacques BLONDET ; Monsieur

## COMITÉ SYNDICAL DU 02 DECEMBRE 2020

le Vice-Président en charge de la gestion des milieux aquatiques Mayenne, Marc Antoine DRIANCOURT.

### EXPOSE

Le Contrat Territorial Eau (CT Eau) est un outil de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région Pays de la Loire qui permet le financement, dans un cadre contractuel commun, d'actions visant la préservation et la restauration de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Le CT Eau est adossé à une stratégie de territoire définie pour une durée de 6 ans (2021-2026). Un contrat est signé pour 3 ans (2021-2023). Une feuille de route et un recueil de fiches-actions détaillent pour ces 3 années les interventions prévues par chaque maître d'ouvrage. La contractualisation peut être reconduite ensuite pour un second cycle de 3 ans (2024-2026), en fonction des conditions de réalisation du premier cycle. La stratégie de territoire, la feuille de route et les fiches-actions sont validées par le comité de pilotage du contrat.

Sur le territoire des bassins versants de la Mayenne, de la Sarthe aval et du Loir, le CT Eau décline la mise en œuvre opérationnelle des dispositions des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) correspondants. Sur les territoires dépourvus de SAGE (sous-bassins de la Maine, de la Romme et du Brionneau), les actions et priorités ont été définies sur la base d'études préalables et de concertations.

Le contrat formalise, pour chacun de ces territoires, la nature des actions ou travaux à engager, les coûts prévisionnels, le plan de financement, les calendriers de réalisation et les engagements des différents signataires (structures animatrices, maîtres d'ouvrages locaux et financeurs).

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme et le Conseil Départemental de Maine-et-Loire assurent conjointement l'animation et le pilotage du contrat. Ils portent également la maîtrise d'ouvrage d'actions de restauration des milieux aquatiques sur les masses d'eaux prioritaires pour le Syndicat et d'actions de restauration de la continuité écologique sur le domaine public fluvial pour le Département.

Un appel à projets a été lancé du 15 juin au 18 septembre 2020, afin d'identifier tous les porteurs de projets souhaitant mener une action en faveur de la ressource en eau et des milieux aquatiques cohérente avec la stratégie territoriale. 27 projets portés par 15 maîtres d'ouvrages ont été retenus et intégrés au contrat. De ce fait le contrat comprend 35 actions portées par 17 maîtres d'ouvrage.

L'ensemble du contrat se présente selon 3 thématiques :

- Qualité et quantité d'eau
- Milieux aquatiques et humides
- Mobilisation des acteurs

Les documents constitutifs de ce Contrat sont la stratégie 2021-2026, la feuille de route 2021-2023, le recueil de fiche action et le contrat. Ces projets de documents sont présentés en annexe. Un projet de tableau reprenant l'ensemble des actions est présenté au sein de la feuille de route.

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme prévoit de porter, en 3 ans (2021-2023), 4 actions pour un montant global de 2 195 000 € et un reste à charge de 439 000 €, ces actions étant financées à 50% par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et 30% par la Région Pays de la Loire. Les documents en annexe présentent à titre indicatif un montant global du contrat sur 3 ans, ce montant

## COMITÉ SYNDICAL DU 02 DECEMBRE 2020

est susceptible d'évoluer en fonction des discussions entre le Département et la Région au sujet de la continuité écologique sur le Loir notamment.

Considérant les éléments constitutifs du Contrat territorial Eau Basses Vallées Angevines Romme présentés en annexe,

### DELIBERE

Valide la stratégie territoriale 2021-2026 du Contrat Territorial Eau des Basses Vallées Angevines et de la Romme ;

Autorise le Président à porter le Contrat Territorial Eau Basses Vallées Angevines Romme 2021-2023 devant les instances décisionnelles de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région Pays de la Loire ;

Valide le programme d'actions pluriannuel 2021-2023 et les volumes financiers afférents ci-dessus ;

Sollicite l'inscription de ce programme au Contrat Territorial Eau des Basses Vallées Angevines et de la Romme 2021-2023 ;

Autorise le Président ou son représentant à signer le Contrat territorial Eau Basses Vallées Angevines Romme ;

Autorise le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région Pays de la Loire l'attribution des aides permettant la réalisation de ce programme ;

Autorise le lancement des procédures liées aux projets inscrits ;

Autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

\*\*\*\*\*

### Discussion :

M. ROUSSELOT présente l'outil financier qu'est le Contrat Territorial Eau des Basses Vallées Angevines.

M. PAVILLON précise que le fait d'avoir eu un dépôt de 43 projets dans le cadre du montage de ce contrat territorial a rendu intéressant le contrat pour les financeurs. De plus, il a été décidé en lien avec le Conseil Départemental du 49, que le chef de file du CTEau, sera le département pour le portage des dossiers.

M. BLONDET indique qu'il y a eu une réunion le mardi 1er décembre 2020 pour expliquer les modalités de calendrier et les modalités financières pour les dossiers de demande de subventions. Les maitres d'ouvrages devront passer par le département pour faire les demandes de subventions à la Région (la porte d'entrée financière est le conseil départemental). Ils devront passer directement par l'Agence de l'Eau pour les demandes de subventions à l'AELB.

M. PAVILLON précise qu'il y a un point de blocage entre le département et la Région sur la continuité écologique du Loir ainsi que sur plusieurs sujets comme les sentiers d'interprétation, mais aucun point de blocage pour les actions portées par le SMBVAR.

M. ROUSSELOT indique que pour la période 2021-2023, il y a deux projets majeurs sur les Basses Vallées Angevines :

## COMITÉ SYNDICAL DU 02 DECEMBRE 2020

- Sur Durtal à la Frémondrière pour restaurer les zones humides et restaurer la continuité (au travers du canal) pour un budget estimatif de 40K€.
- Sur Montreuil-Juigné : ruisseau de la Guyonnière pour ouvrir le ruisseau (enlever les buses) – Budget estimatif : 120 K€

Sur la qualité et quantité d'eau, 3 actions sont proposées pour un budget de 285 700€.

Concernant les milieux aquatiques et humides, 21 actions pour plus de 7 millions d'euros sont envisagées.

Le CTEau est de 7 855 568€, dont 48% est subventionné par l'AELB, 29% par la Région et 11% par le Département. Le reste à la charge pour le SMBVAR est de 439K€ (soit 6%).

M. ROUSSELOT présente le calendrier prévisionnel de la signature du Contrat Territorial Eau avec un départ de travaux envisagé vers septembre 2021.

Il est demandé si les subventions seront pérennes.

M. PAVILLON indique que le projet est de 6 ans (durée du CTEau) avec une clause de revoyure au bout de 3 ans (engagement comptable de 3 ans). C'est pour cela que le taux de réalisation doit être bon pour que les financeurs soient satisfaits.

M. ROUSSELOT précise que le taux de réalisation pour le SMBVAR était de 98% sur l'ancien contrat, ce qui a favorisé la confiance des financeurs.

M. BLONDET indique que l'appel à projet qui a été fait a permis à des petites communes de présenter des projets et de rentrer dans ce type de contrat.

M. ROUSSELOT précise qu'un nouvel appel à projet se fera en 2023.

M. ROUSSELOT présente les grands types de travaux qui pourront être réalisés par le SMBVAR pendant la durée du CTEau.

MME DEBARRE présente le programme d'actions sur la ROMME-BRIONNEAU-BOULET. Une présentation du calendrier des réalisations (études – DIG) est réalisée. Elle précise la stratégie d'action : une concentration des actions sur la tête du bassin versant. Le programme présente cinq axes :

- amélioration de la connaissance
- restauration des connexions latérales et du lit majeur
- restauration de la continuité écologique (30 ouvrages environ sont inscrits au programme)
- restauration du lit mineur
- un volet suivi/indicateurs.

Elle poursuit avec quelques exemples : la Rebillarderie à St Germain des Près – la Douinière à St Georges sur Loire, etc. Le budget est de 1 600 000€.

M. GUEGNARD intervient pour préciser la répartition entre le coût des travaux et celui des études, qui est pertinent car la majorité de l'argent est consacré aux travaux.

M. CHOLLET présente le programme sur la BACONNE/SUINE/PIRON.

Il présente un calendrier de signature du CTEau, en précisant la nécessité de faire des études diagnostics (en 2019) et le calendrier imposé par la préfecture sur la mise en place d'enquêtes

## COMITÉ SYNDICAL DU 02 DECEMBRE 2020

publiques pour l'obtention des DIG. M. CHOLLET présente les différents travaux prévus sur deux bassins versants (Baconne : avec un budget de 600 K€ sur 6 ans ; Suine pour un budget de 655K€).

M. CHOLLET précise que sur ces deux bassins versants il y a peu de terrains communaux, ce qui freine le travail de restauration de la continuité écologique des cours d'eau.

M. DRIANCOURT précise que ces cours d'eau sont en très mauvais états et que grâce aux CTEau, les points les plus critiques de ces deux cours d'eaux seront peut-être traités.

M. CHOLLET présente le programme d'actions sur le bassin versant du PIRON. Le programme est estimé à 630K€ sur 6 ans.

M. DEGRIECK présente le programme d'actions sur le bassin versant du PLESSIS : c'est le même calendrier d'obtention des DIG et de signature du CTEau. Sur le Plessis le budget est de 510K€ sur 6 ans. C'est un cours d'eau qui a été beaucoup modifié et qui s'assèche l'été, ce qui complexifie les travaux.

M. DEGRIECK présente le programme d'actions sur le bassin versant de la SUETTE : c'est le même calendrier d'obtention des DIG et de la signature du CTEau. Sur la Suette le budget est de 655K€ sur 6 ans.

M. RICOU prend la parole et indique qu'il est important de travailler en bonne intelligence avec l'activité agricole et poursuit sur la thématique du drainage en indiquant qu'il faut en relativiser l'impact.

M. PAVILLON indique que c'est l'intérêt de ce type de contrat que de favoriser le travail collectif en répondant à des enjeux multiples.

M. BLONDET précise qu'il est important de revoir des choses avec la chambre d'agriculture notamment sur l'entretien des fossés et petits cours d'eau.

M. PAVILLON conclut que l'enjeu autour de l'eau dépasse le SMBVAR, mais qu'il est important de se concentrer sur les actions portées par le SMBVAR. De plus, il sera important que les élus aillent sur le terrain pour voir les travaux/actions réalisés.

\*\*\*\*\*

M. Jean-Paul PAVILLON propose donc à l'assemblée de valider le Contrat Territorial Eau des Basses Vallées Angevines et de la Romme.

Il demande s'il y a des remarques. Il passe au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

**DEL-2020-28** - Le conseil adopte à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### **BUDGET PRIMITIF 2021**

#### **Délibération N°2.2**

**Référence : DEL-2020-29**

**Dossiers en exergue – Budget primitif 2021**

*Rapporteur : Le Président, M. Jean-Paul PAVILLON*

## COMITÉ SYNDICAL DU 02 DECEMBRE 2020

### EXPOSE

Le projet de Budget Primitif 2021 qui vous est présenté est composé suivant l'instruction comptable M 14. Un document synthétique a été envoyé en amont du comité syndical.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 264 073,28 €.

Les recettes se composent principalement de la contribution des membres du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme à hauteur de 470 000 € (37% du budget) et des financements dans le cadre des programmes d'actions (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région Pays de la Loire, Fonds Européens) pour un montant de 790 251,28 € (62% du budget). Le modèle de financement du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme met en évidence l'importance des subventions dans son budget annuel, ce qui est un réel atout pour le territoire mais aussi une fragilité.

Les principales dépenses de fonctionnement inscrites en 2021 sont :

- Les charges de personnel d'un montant de 284 000 €, dont 55 000 € de remboursement à Angers Loire Métropole ;
- Les travaux prévus dans le cadre du CT Eau Basses Vallées Angevines Romme pour un montant de 583 293 € ;
- Les études prévues sur les masses d'eau prioritaires ainsi que les études de préparation des chantiers pour un montant total de 158 500 € répartis en 2 lignes budgétaires (honoraires et contrats de prestation de services).
- Les actions du Programme d'Action de Prévention des Inondations pour 104 150 €,
- La création d'outil de communication (plaquette, infographies, etc.) pour 10 000 €.

Sur cette hypothèse, il vous est proposé de confirmer pour 2021 la participation globale des quatre EPCI membres à hauteur de 470 000 €, chaque EPCI apportant la contribution à hauteur de la clé de répartition définie par les statuts. L'ensemble de ces montants correspondent aux orientations budgétaires fixées par les EPCI dans le cadre de la création du Syndicat.

Le présent budget est voté par chapitre. Le Président pourra, en conséquence, effectuer au besoin, des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre dans la limite de son montant afin de donner à la dépense la bonne imputation comptable.

Monsieur le Président propose donc de :

- Confirmer la participation des collectivités adhérentes telles que figurant dans le tableau ci-annexé ;
- Voter le budget primitif 2021, par chapitre budgétaire, qui s'équilibre en recettes et en dépenses fonctionnement à 1 264 073,28 €.

### DELIBERE

Confirme la participation des collectivités adhérentes telles que figurant dans le tableau ci-annexé ;

Vote le budget primitif 2021 par chapitre budgétaire selon la maquette officielle annexée à la présente délibération.

\*\*\*\*\*

M. Jean-Paul PAVILLON propose donc à l'assemblée d'approuver la délibération.

Il demande s'il y a des remarques. Il passe au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

## COMITÉ SYNDICAL DU 02 DECEMBRE 2020

DEL-2020-29 - Le conseil adopte à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### Point 3.1 :

#### Outils de communication

Les projets d'outils de communication prévus pour le Syndicat sont présentés en séance. L'objectif est d'expliquer les composantes de la stratégie de communication du SMBVAR et d'échanger sur ceux-ci.

#### 1- Le Syndicat

Le premier élément correspond au site internet : [www.smbvar.fr](http://www.smbvar.fr).

M. ROUSSELOT propose d'envoyer un mail/courrier à l'ensemble des communes du territoire du SMBVAR pour indiquer la création et la mise en ligne du site internet du SMBVAR pour favoriser la communication du site auprès des habitants.

La communication autour des actions du SMBVAR s'accompagnera d'un document de 2 pages présentant les activités du Syndicat et pouvant être imprimé.

#### 2- La Prévention des Inondations (présentation par MME GUTIERREZ)

Les éléments en prévention des inondations inscrits au PAPI en 2021 sont :

- Exposition sur le risque inondation sur les Basses Vallées Angevines ;
- Jeux vidéo.

Il est prévu ensuite de développer des vidéos de courte durée ou encore un évènement pour commémorer la crue de 1995 en 2025 (30 ans).

Une discussion s'engage autour du jeu vidéo et plus globalement des problématiques en lien avec les inondations.

#### 3- La Gestion des Milieux Aquatiques (présentation par MME DEBARRE – M. DEGRIECK) :

En matière de Gestion des milieux aquatiques, les moyens de communication spéciaux priorités sont :

- Le guide du riverain répondant à l'information de ces derniers sur leurs droits et devoirs ;
- La brochure Gestion des Milieux Aquatiques ayant pour but d'explicitier les actions du SMBVAR et leurs objectifs ;
- Selon les opportunités, il est proposé de travailler avec des formats de vidéos courtes expliquant les travaux et leur réalisation. Ce projet est envisagé sur le ruisseau de Marcé dans un premier temps. Des typologies et des localisations de travaux différentes pourront être visés par la suite.

## COMITÉ SYNDICAL DU 02 DECEMBRE 2020

M. ROUSSELOT précise que ces outils de communication permettront de faire une première approche à visée pédagogique permettant la compréhension des actions du SMBVAR à travers la brochure GEMA et permettront aux riverains d'avoir des clés pour respecter les cours d'eau à travers le guide du riverain.

\*\*\*\*\*

### **Représentation au Comité de Bassin et aux Commissions Locales de l'Eau Délibération N°3.2**

**Référence : DEL 2020 30**

**Fonctionnement du syndicat et représentations – Représentation au Comité de Bassin et aux Commissions Locale de l'Eau**

*Rapporteur : Le Président Jean-Paul PAVILLON*

### **EXPOSE**

Suite aux élections municipales, plusieurs instances renouvellent leurs membres sur la fin d'année 2020, début d'année 2021.

En premier lieu, le Préfet de bassin a sollicité le Président du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR) pour nommer, en sa qualité d'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE), un représentant au comité de bassin Loire Bretagne. A titre d'information, quatre syndicats participent à ce comité sur l'ensemble du bassin. Cette instance dirige les activités de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et se réunit environ cinq fois par an à Orléans. Des participations à plusieurs commissions sont possibles. Au vu de son implication, le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme souhaite présenter M Jacques BLONDET en tant que représentant à cette instance.

En second lieu, les Commissions Locales de l'Eau (CLE), organe dirigeant les activités des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et composées de trois collèges partagés (Etat, Collectivités, Usagers), sont renouvelés sur proposition de l'Association des Maires de France. Le territoire du Syndicat comporte trois CLE : Loir, Sarthe Aval, Mayenne. Il apparaît opportun que le SMBVAR désigne un représentant dans ces instances en coordination avec les intercommunalités membres. A cet effet, pour la CLE Mayenne, M. Marc-Antoine DRIANCOURT (Vice-Président GEMA en charge de la Mayenne) sera nommé par la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou et permettra de faire le lien avec le SMBVAR. Le Syndicat souhaite nommer M. Jean Paul BEAUMONT (Vice-Président GEMA en charge du Loir) à la CLE Loir ainsi que M. Jacques BLONDET (Vice-Président GEMA Sarthe Maine) à la CLE Sarthe Aval. Ces représentations sont importantes pour porter la voix du territoire, partager les expériences et assurer le lien avec les bassins versants concernés.

### **DELIBERE**

Désigne Monsieur Jacques BLONDET en tant que représentant du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme au comité de bassin Loire Bretagne,

Désigne Monsieur Jacques BLONDET en tant que représentant du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme à la Commission Locale de l'Eau Sarthe Aval,

## COMITÉ SYNDICAL DU 02 DECEMBRE 2020

Désigne Monsieur Jean-Paul BEAUMONT en tant que représentant du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme à la Commission Locale de l'Eau Loir.

Autorise Le Président ou son représentant à signer tous documents liés à ce dossier.

\*\*\*\*\*

M. Jean-Paul PAVILLON propose donc à l'assemblée de fixer ces représentations.

Il demande s'il y a des remarques. Il passe au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

**DEL 2020 30** - Le conseil adopte à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### LISTE DES ACTES SIGNES

La liste des actes signés ci-après est remise aux élus.

#### Liste des actes signés

TYPE	PARTIES PRENANTES	DOSSIERS
GEMA	RIVERAINS	Convention de travaux sur terrain privé
COMMANDE PUBLIQUE	SETEC HYDRATEC	Marché MOE Marcé
COMMANDE PUBLIQUE	CHAMBRE D'AGRICULTURE 49	PSE
COMMANDE PUBLIQUE	WOOLING	PSE
FONCTIONNEMENT	ANJOU LOIR ET SARTHE	PV de transfert compétence GEMAPI
COMMANDE PUBLIQUE	CALLIGEE	PSE
FONCTIONNEMENT	CDG	Convention de gestion de paye
SUBVENTION	AELB	Dossier de subvention - MOE Marcé
FONCTIONNEMENT	AELB	Désignation de représentant
PARTENARIAT	PEGAZH	Convention de partenariat
PARTENARIAT	UNIVERSITE D'ANGERS	Convention de partenariat
COMMANDE PUBLIQUE	ELODIE ZAMPROGNO	Marché flyers + brochures

Aucune remarque n'est émise.

\*\*\*\*\*

## COMITÉ SYNDICAL DU 02 DECEMBRE 2020

### QUESTIONS DIVERSES

M. ROUSSELOT indique que le prochain Comité Syndical se déroulera le 21 avril 2021 et une sortie terrain est envisagée après ce conseil syndical.

Le prochain bureau se déroulera le 17 février 2021.

M. *Jean-Paul PAVILLON* demande s'il y a des questions.

Devant l'absence de question, il remercie les participants pour la qualité de cette installation.

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 16h37.

\*\*\*\*\*

Le secrétaire de séance,  
M. Jean-Paul BEAUMONT

Le Président,  
M. *Jean-Paul PAVILLON*